

CREATION DE LA ZAC DE LA SABLONNIERE A DIEUZE

DOSSIER DE CREATION DE Z.A.C.

Bilan de la concertation



Octobre 2017



I - Le déroulement de la concertation

Par délibération en date du 27 juin 2016, le Conseil Communautaire a décidé :

- de donner un avis favorable sur les études préalables à l'aménagement du secteur situé à l'entrée ouest de la commune de Dieuze, au lieudit « La Sablonnière » en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) destinée à accueillir un programme à vocation principal d'activités économiques;
- d'ouvrir à la concertation le projet d'aménagement de la ZAC de La Sablonnière à Dieuze, en définissant les modalités de la concertation organisée au titre des articles L103-2 à L103-4 du code de l'urbanisme.

Afin de mener à bien cette concertation, plusieurs temps ont permis aux habitants, riverains et associations de s'exprimer tout au long de l'élaboration du projet, notamment du 1^{er} juillet 2016 au 31 janvier 2017 :

- Une annonce a été publiée dans la presse régionale (Républicain Lorrain) le 02 juillet 2016 pour annoncer les dates de l'exposition et de la réunion publique.
- Un avis d'information a été affiché sur l'espace public, annonçant les mêmes modalités de la concertation.
- Le magazine institutionnel de la CCS Saulnois Mag n°17 d'octobre 2016 (distribué dans tous les foyers du Saulnois) a également fait état des modalités de la concertation, après une présentation rapide du contexte économique du projet.
- Un registre et un dossier ont été déposés à la fois à la mairie de Dieuze et à la Communauté de Communes du Saulnois à Château-Salins. Ces registres et dossiers ont pu être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, et y ont reçu des observations et suggestions.

Les dossiers de concertation disponibles auprès des registres des collectivités étaient composés du rapport de présentation exposant les éléments suivant :

- la localisation et le périmètre du projet
- la description de l'état initial du site et de son environnement
- la description du projet urbain
- la justification de l'opération.
- Dans le même temps une exposition du projet a été organisée simultanément à la mairie de Dieuze et à la Communauté de Communes du Saulnois à Château-Salins, sous forme de deux panneaux sur chaque site d'exposition, résumant les éléments les plus significatifs du dossier mis à disposition du public.
- Une réunion publique s'est tenue le mercredi 19 octobre 2016 à 17h00 en mairie de Dieuze, en présence des élus de la CCS et de la commune de Dieuze, de la SEBL (aménageur) et des deux bureaux d'études en charge de l'élaboration du dossier de création de la ZAC. Cette réunion a permis de présenter en détail le contexte du projet, le déroulement de la procédure de ZAC, l'analyse du site de La Sablonnière et les intentions d'aménagement; un débat avec l'assemblée a suivi cette présentation.

Une concertation complémentaire a été organisée sur la base de l'étude d'impact réactualisée à l'automne 2016 et de l'avis de l'Autorité Environnementale émis le 02 février 2017. Cette concertation s'est déroulée du 18 septembre 2017 au 06 octobre 2017 sous forme d'une mise à disposition du public, et a fait l'objet d'un bilan séparé.

Annonces légales, administratives et judiciaires

AVIS DE MARCHÉS

Ville de Metz

AVIS DE CONSULTATION

udicateur ; Ville de Metz. Pole Mobilité & Espaces Publics -Signalization 8 rue Dreyfus Dupont 57050 METZ

03 : coussins berlinois (34928471-0) méro de la consultation : 16-0071-PA Type de procédure : Procédure adaptée article 27 du décret n°2016-360 du 25

nus:
Ville de Metz
service Commande Fublique,
1, place d'armes B.P. 21025,
57036 Metz Cedex 01
Tel: 03-87-55-59-63
Fax: 03-87-55-59-37

Ville de Metz

AVIS DE CONSULTATION

Ville de Metz.

*Sile Mobilité & Espaces Publics Signalization B rue Dreyfus Dupost 57050 METZ, Tel:: 03-87-34-57-95 mes assification CPV: 34996000-5 méro de la consultation : 16-0073-PA, pe de procédure : Procédure adaptée icle 27 du décret n°2016-360 du 25 sr 2016)

1 (3-56-3-3-3-)
iel :
heasdmin@mairis-metz.fr
heasdmin@mairis-metz.fr
heasdmin@mairis-metz.fr
heasing for Consultation das Entre
t félichangsble sur le site :
//mairis-metz.emarchaepublisac.
ssee à laquelle des renseigned
dre technique peuvent être obter
nom et adresse officiels du pou

AVIS D'APPEL PUBLIC ALACONCURRENCE

MAIRIE DE BASSE-HAM

M. Le Maire 5 rue de la Mairie 57970 Basse-Ham Tel : 03 82 56 22 25 L'avis implique un mi

L'avis implique un murché public Objet : TRAVAUX DE CONSTRUC-TIÓN DU GYMNASE Procédure : Procédure : Procédure ataptée Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Peintures
Let N 5 - Carrelage Platene Revêtements cols avogles
Let N 6 - Beulpements sportis
Let N 7 6 - Beulpements sportis
Let N 7 6 - Beulpements sportis
Let N 7 8 - Beckeicht CPO CPA
Let N 9 6 - CVC Pfemberis
Let N 9 6 - CVC Pfemberis
Let N 9 6 - CVC Pfemberis
Let N 9 - CVC Pfemberis

Envoi à la publication le : 30/06/2016

AVIS D'ATTRIBUTION

MOSELLE FIBRE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DÉLIBERE,

present l'élaboration.

ARTICLE 1 : APPROUVE le choix de choulement de candidat GRANGE SA en tant que déligataire de service public pour l'exploitation et la commercialisation du réseau thès haut débit de la Moselle.

Antoine ALLARD.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de MOSELLE FIBRE à signer le projet

ARTICLE 4: AUTORISE le Président de MOSELLE FIBRE à prendre toutes les mesures sécessaires utiles à l'exécu-tion de ladite convention de délégation de service public. EACROSINO

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres : 1670509 IDENTIFICATION DE L'ORGA-NISME QUI PASSE LE MARCHE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVISONS 2, Avenue du Genéral de Gaulle 57570 CATTENOM Président Michel Paquet

OBJET DU MARCHE Commune de Heffange-Grande foulssement des réseaux afriers : rie communautaire et communale - ERA aur VICC et VIC - Programme 2015 -3 lots

ATTRIBUTION DU MARCHE Let n'T : TRASEG CITHOS à 57973 BASSE-HAM pour un montant de 483,733,79 e H.T. Let n'Z : TRASEG CITHOS à 57973 BASSE-HAM pour un montant de 1,344,235,00 e H.T.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMEN-TAIRES
Date d'attribution des marchés :
0405/16
Numbre total d'offres reques : 7

Date d'envoi du présent avis à la publi-cation : 30/06/16

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

AC769041100

COMMUNE DE MONT-SAINT-MARTIN

AVIS D'ENQUETE **PUBLIQUE**

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS *: PROJET DU * BEAU BOIS *: CREATION D'UNE LIAISON ET D'UNE CONTINUITE ENTRE UN BRIME ENTRE CONTINUITE ENTRE L'ALANTIERS DE LA CHARMILLE ET DU PLATEAU

COMMUNE DE JURY

MODIFICATION **DU PLAN LOCAL** D'URBANISME (PLU)

ACR6552800

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'arché préfectoral a°2016-DLP/BUPE-157 du 30 juin 2016 preserit l'ouvertue d'une consultation du public à la marie de Hettang. Grande du douser d'entre-gatermant précenté par la société EUROY/AL ORRAINE pour l'exploita-tion basertée de société de de-chre la resultant de l'exploita-tion basertée de société de de-chre lancteur à Hettange-Charle lancteur à l'ettange-

ques -mquêtes pobliques (CPE). La public post femules aus observations aira en egistre covert à cet effet à la maier de Hettang Grande ou les affecteurs au Prifet par lettre, à la Prifecteurs de la Monoelle, fluram de l'Ulbrille Publica de la Rousse de l'Environnement, 3, place de la Pricture 500-88 METZ. Cedex 1, ou le focture 500-88 METZ. Cedex 1, ou le rousse pour principal de la Principal Company (per fonguette principal de la Rousselle pour fig. 2001). Le company de la Rousselle de la deconstraint du public, aoit le 22 août 2016.

Des informations complémentaires sur le projet pouvent être demandées à la so-culture de la complémentaire sur le EUROVIA LORRAINE Mine Murie-Louise THEVENON Ves Romaine - BF 70739 57147 WOIPT esclex et 1 0.3 87-31-38-55

Commune d'AUDUN-LE-ROMAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Roman a ordonné l'ouverture d'une quête publique concernant la transforr tion du Plan d'Occupation des Sols Plan local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du ven-dredi ler juillet au lundi l'er août 2016 inclus, soit 32 jours.

Monaieur le Président du Tribunal admi-nistratif a désigné : - Monaieur Alain LOUIS en qualité de commissaire enquêteur, - Monaieur Alain BECONCINI en qua-lité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commission emploter as females à la disposition du publie à la maire afin en recevir les cherrations et déclarations des intressérées aux dates et heure précisées ci-criptes :

- Vendredi les juillet 2016 de 880 à 1180.

- Sumed 23 juillet 2016 de 980 à 1200.

- Lundi les notes 2006 de 100 de 100 de 100 à 100 de 100 d

Le Maire d'Audun-le-Roman RACHISSONS

Direction de l'Action Locale Bureau des procédures environnementales

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Préfecture comm

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté à la préfecture ou à la mairie de

AC7490/0300

PUBLIQUE

Annonce légale insérée dans le Républicain Lorrain du 02 juillet 2017



Affichage de l'avis d'information du public

ÉCONOMIE

INSTALLER SON ENTREPRISE DANS LE SAULNOIS

Près de 18 hectares seront bientôt disponibles au œur d'un environnement géographique privilégié, à proximité des infrastructures principales.

Le découpage des terrains à la demande permet de s'adapter aux projets de toutes envergures

> Zoom sur les zones d'activités existantes



Zone de Morville-lès-Vic

La zone de Morville-lès-Vic présente en bordure de la RD 955 entre Metz et Strasbourg a bénéficié de travaux d'extension sur une surface de 6 ha ce qui permet de créer 9 emplacements disponibles.

Tous les réseaux sont installés à proximité des parcelles. Les accès aux terrains s positionnés en fonction des besoins des entreprises.

> À suivre :

> Le point sur les autres zones

- Amelécourt : la création d'une zone commerciale est à l'étude.
- Delme : une étude d'extension est en cours.
- Francation: In Third of dentreprises set complet, mais 3,5 hectares restent disponibles.
 Munster: lagrandissement des locaux de l'entreprise Geyer est en cours (limonades et sodas, produits phares du Saulnois, exportés dans 48 pays).
- Prix du m² des zones à vocation artisanale et industrielle : 5 € H.T.
 Prix du m² des zones à vocation commerciale : 25 € H.T.



Extrait du magazine Saulnois Mag d'octobre 2016



La Sablonnière : une future zone à Dieuze

Cette zone artisanale et industrielle située à l'entrée ouest de Dieuze verra une première tranche construite en 2017 sur 6,9 ha. Une dizaine de lots d'une superficie de 2 500 m² à 5000 m² pourront étre acquis. La seconde partie de la zone est déclarée sous forme de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Aussi, elle fait folgiet d'une concertation publique. Les travaux débuteront en 2018.

Dans le cadre de cette procédure, deux registres de suggestions accompagnés d'un rapport de présentation sont disponsibles pour le grand public en mairie de Dieuze et au siège de la CCS à Château Salnic jusqu'au 31 janvier 2017. Chaque habitant du territoire est d'ailleurs finité à formuler ses remarques ou avis.

Une réunion publique est prévue le 19 octobre dans le cadre de cette concertation à la mairie de Dieuze à 17h.



ONTACT Iorian CHADENAS Service Développement éconor Tél.: 03 87 05 80 79



Exposition et mise à disposition du rapport de présentation ainsi que d'un registre d'observations (à gauche : siège de la CCS, à droite : mairie de Dieuze)

II - Les contributions des habitants

II-1 <u>Contributions issues du registre communautaire mis à disposition au</u> siège de la CCS à Château-Salins

Association Grain de Sel (26 juillet 2016)

Un membre de l'association (non désigné) demande que les documents du dossier de création de la ZAC soient mis en ligne afin « que chacun puisse les consulter loin de Château-Salins ou Dieuze ».

Nota: Grain de Sel a pris l'initiative de mettre en ligne le rapport de présentation de la ZAC sur son site internet (http://www.graindesel-saulnois.com) et d'y annoncer la réunion publique du 19 octobre 2016.

CCS : ZAC de la Sablonnière, réunion publique, 19 octobre, 17h, Dieuze



OCT

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Saulnois mène le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté, dite de la Sablonnière, à l'ouest de Dieuze.

Afin de bénéficier des fonds de compensation accordés par l'Etat après le départ du 13ème RDP, il fallait faire vite. L'achat des terrains a pris un certain temps et il a fallu scinder le projet de ZAC en plusieurs parties pour ne pas le faire capoter.

Une première tranche est en cours de réalisation sur une superficie de 7 hectares dénommée "Lotissement d'activités" entre Dieuze et Val de Bride.

Pour la deuxième tranche, de 21 hectares, on est dans la phase de concertation voulue par la loi. Les maîtres d'oeuvre du projet ZAC de la Sablonnière (Communauté de Communes du Saulnois) présentent au public leur dossier.

Une réunion publique est ainsi organisée ce mercredi 19 octobre, à 17h, en mairie de Dieuze.

Le diagnostic à lire avant la réunion :





M. Emmanuel VERRIER (04 novembre 2016)

Approuve la logique d'urbanisation par phases.

S'interroge sur la pertinence d'aménager le giratoire d'entrée de ZAC sur la RD38 dès à présent, alors qu'il semblerait logique de démarrer l'urbanisation par le nord (donc avec accès sur la RD999), dans le prolongement du lotissement d'activités en cours de réalisation.

Considère que la branche sud du giratoire de la RD38 ne devrait pas être financée par la CCS car elle dessert des terrains qui ne relèvent pas de sa compétence.

3 agriculteurs non désignés (25 janvier 2017)

Approuvent la qualité du projet d'aménagement ainsi que le plan de financement, et espèrent que de nombreux emplois seront créés à terme.

Dénoncent le non respect de conventions d'exploitation des terres agricoles et leurs questions restées sans réponse.

Nota: La problématique exposée renvoie à des négociations foncières qui, pour certaines, remontent à 30 ans en arrière; elle n'est pas suffisamment détaillée dans le registre d'avis pour que le lecteur puisse se faire une opinion objective.

II-2 <u>Contributions issues du registre communal mis à disposition en mairie de Dieuze</u>

M. Bernard HOPP, habitant 20 av. de Nancy à Dieuze (21 + 27 juillet 2016)

Réclame l'organisation de réunions de concertation.

Pense que le projet est « déjà ficelé et que les travaux ont déjà commencé ».

S'interroge sur la pertinence même de la création d'une nouvelle zone d'activités, alors que des terrains sont encore disponibles à l'est de la ville ainsi que sur la zone communautaire de Morville-lès-Vic.

Déplore de ce que le paysage rural sera « sacrifié » au niveau de l'entrée de ville ouest, comme il l'a déjà été à l'est de Dieuze.

S'inquiète des nuisances sonores, olfactives et visuelles qui risquent de découler de l'aménagement de la future zone d'activités.

S'étonne également de ne pas avoir été informé de la tenue d'une « enquête publique » en avril 2015 ni des résultats de cette consultation de la population, et se demande pourquoi l'information circule mal dans la commune de Dieuze.

Nota : Les travaux mentionnés qui ont déjà commencé concernent le lotissement d'activités voisin et non pas la ZAC.

La Communauté de Communes du Saulnois n'a pas trouvé trace d'une « enquête publique » ni même d'une mise à disposition du public des études préalables à la création de la ZAC.

M. Patrice KLEIN (25 juillet 2016)

S'interroge également sur la pertinence de la création d'une nouvelle zone d'activités, alors que des possibilités de densification et d'extension sont encore possibles à l'est de la ville. Conteste les chiffres annoncés des comptages routiers.

Considère que le projet (ZAC+lotissement) n'a jamais été discuté avec les riverains de l'avenue de Nancy, et que ces derniers vont perdre leur quiétude et voir leurs biens dévalués (crainte des nuisances sonores notamment liées aux futures activités).

Ne conteste cependant pas la volonté politique de créer une ZAC pour favoriser l'emploi, mais simplement sa position géographique.

M. Bernard FUND (09 août 2016)

Approuve totalement les remarques de MM HOPP et KLEIN. N'a rien à ajouter.

Mme Mireille PUCCI, habitant 24 av. de Nancy à Dieuze (18 août 2016)

Approuve totalement les remarques de MM HOPP et KLEIN.

Ajoute qu'on aurait refusé de lui vendre un petit terrain qui ne fera pourtant pas l'objet d'aménagements dans le cadre de la ZAC.

Mme Laëtitia GELLENONCOURT, habitant 22 av. de Nancy à Dieuze (18 août 2016)

Approuve totalement les remarques de MM HOPP, KLEIN et FUND ainsi que de Mme PUCCI. N'a rien à ajouter.

M. et Mme Antoine HANS, habitant 9 av. de Nancy à Dieuze (23 octobre 2016)

Regrettent que leur bien immobilier subisse depuis les années 1960 une constante dévaluation du fait de l'apparition de servitudes publiques diverses et d'installations potentiellement néfastes pour la santé ou tout du moins pour le paysage (antennes et paraboles publiques notamment).

Ne contestent pas la volonté politique de créer une zone industrielle pour favoriser l'emploi, mais suggèrent d'aller au-delà du simple respect des « normes » sur le plan de la protection de l'air, de l'eau et de l'ambiance sonore.

Mme Sylvie ROSE (27 octobre 2016)

Regrette que les éléments concernant la faune, la flore et le contexte sonore ne soient pas présentés dans le rapport du dossier de création de la ZAC.

Nota : Le rapport a été amendé début décembre 2016 avec les éléments de l'étude fauneflore (qui n'étaient pas disponibles au début de la concertation).

Association Avoine du Saulnois (14 novembre 2016)

Développement économique durable :

Considère que l'éloignement des grandes infrastructures de transports ne rend pas le secteur attractif pour les entreprises.

Suggère la conception d'une ZAC « écologique » inédite en Moselle pour attirer les entreprises à Dieuze, sans industries polluantes, une partie de la surface pouvant par exemple être dédiée au maraîchage, une autre au secteur agro-alimentaire.

S'interroge sur les besoins réels des entreprises locales.

Rappelle qu'à la date de fin 2015 il restait encore à commercialiser 6,15 ha de surfaces cessibles à vocation économique à Dieuze.

Valide la nécessité de créer de l'emploi mais en respectant l'environnement et la qualité de vie des riverains.

Ecologie:

Suggère la mise en place d'un corridor écologique par le biais de haies / jachères / zones non fauchées.

Rappelle le contexte législatif de la récente « Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » et la nécessité d'imposer la construction de bâtiments de grande qualité environnementale.

Suggère la conservation des vergers existants, la plantation de nouveaux vergers et cultures maraîchères « bio », et la limitation de la pollution lumineuse nocturne afin de préserver la biodiversité.

Considère que le projet va accentuer le risque de débordement par remontée de nappe, et

que des efforts supplémentaires devraient être faits pour limiter l'imperméabilisation des sols.

S'inquiète des potentielles pollutions sonores, visuelles et olfactives.

Paysage et développement urbain :

Valide la description bucolique du paysage rural environnant.

S'offusque sur l'idée que le projet de ZAC rééquilibrera géographiquement le développement urbain de la ville.

Suggère de reconvertir les friches industrielles polluées avant d'urbaniser de bonnes terres agricoles.

Ne comprend pas la cohérence des collectivités dans le fait de créer une zone d'activités aussi proche du site patrimonial et touristique des anciennes salines royales.

Servitudes:

Considère qu'il n'est pas suffisamment fait état du captage d'eau potable de Val-de-Bride. Demande qu'un périmètre de protection éloigné dudit captage soit créé.

Nota : La mise place d'un périmètre de protection éloigné autour du captage d'eau potable de Val-de-Bride ne relève pas de la compétence des collectivités locales mais de la Préfecture.

L'idée de ZAC « écologique » telle que décrite n'est pas inédite dans le département ; une telle démarche est en cours de concrétisation sur l'ancienne base aérienne de Frescaty, avec notamment un projet d'agro-bio-pôle, mais à une échelle toute autre (400 ha environ).

II-3 <u>Contributions issues du débat organisé à l'occasion de la réunion publique du 19 octobre 2016</u>

Des riverains du quartier de l'avenue de Nancy se sont inquiétés de la pollution sonore que pourraient engendrer les futures activités industrielles ou artisanales de la ZAC de La Sablonnnière. Ils ont fait état de la mauvaise expérience de l'usine très bruyante de traitement de pneus usagés qui s'est installée sur la friche industrielle située derrière les anciennes salines royales.

Des participants ont demandé pourquoi la création d'une nouvelle zone d'activités a été préférée à une extension de la zone d'activités existante ou à une reconversion de la friche industrielle Kuhlmann.

Un agriculteur a demandé pourquoi les terres nécessaires à l'aménagement de la ZAC ont été achetées à un prix qu'il considère comme surévalué.

Un participant a demandé pourquoi les dotations de l'Etat – dans le cadre des compensations suite au départ du régiment de parachutistes – n'ont pas été utilisées pour redynamiser le centre-ville plutôt que pour créer cette ZAC.

Un participant a demandé pourquoi le lotissement d'activités, qui constitue la première phase d'urbanisation du secteur avant l'aménagement de la ZAC, n'a pas été réalisé plus au nord, ce qui aurait retardé dans le temps l'urbanisation à proximité des habitations existantes.

Des habitants de Dieuze se sont inquiétés de l'augmentation prévisible du flux de poidslourds dans la traversée de la ville, alors que la situation actuelle est déjà critique en termes de sécurité.

Un riverain a demandé que l'aspect extérieur des futurs bâtiments d'activités soit réglementé afin d'éviter l'édification de constructions trop hétérogènes, de toutes les couleurs, et pourquoi pas imposer les toits végétalisés.

Des riverains de l'avenue de Nancy se sont inquiétés des risques d'aggravation du ruissellement des eaux de pluie en direction de leurs maisons, le problème étant déjà une réalité aujourd'hui.

II-4 Synthèse thématisée des contributions

Développement économique

- Interrogations sur l'attractivité des zones d'activités à Dieuze (éloignement des grandes infrastructures de transports, besoins des entreprises locales à définir, ...).
- Suggestion d'une conception innovante pour la ZAC, tant en termes de programmation (agro-pôle ?) que de qualité écologique et urbaine.
- Validation générale de la nécessité de créer de l'emploi dans le Saulnois mais en respectant l'environnement et la qualité de vie.
- Questionnements sur les choix politiques d'utilisation des dotations de l'Etat (le centreville aurait-il été oublié ? le giratoire était-il une urgence ? ...).

Agriculture

- Interrogations sur la pertinence du prix d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC.
- Interrogations sur le respect ou non respect des conventions d'échanges et d'occupation des terres agricoles de la ZAC.

Ecologie

- Inquiétudes sur la protection du captage d'eau potable de Val-de-Bride.
- Souhait de maintenir et même renforcer le corridor écologique existant pour préserver la biodiversité (conservation des vergers existants, plantation de haies, de zones non fauchées, de cultures « bio », ...).
- Souhait que soit imposée la construction de bâtiments de grande qualité environnementale.

Qualité de vie

- Inquiétude des habitants de Dieuze vis-à-vis des potentielles pollutions sonores, visuelles et olfactives des futures activités mais aussi de l'augmentation des flux de poids-lourds dans la ville (+ problème de sécurité routière).
- Inquiétude des riverains de l'avenue de Nancy sur l'aspect des terrassements et des futurs bâtiments d'activités.
- Inquiétude des riverains de l'avenue de Nancy vis-à-vis des risques d'aggravation du problème de ruissellement des eaux de pluie en direction de leurs maisons.
- Craintes sur une éventuelle aggravation du risque d'inondation par remontée de nappe.

Paysage et développement urbain

- Consensus sur la qualité du paysage rural environnant et du paysage urbain proche (centre-ville et anciennes salines royales) et sur le risque de les voir détériorés par l'aménagement de la nouvelle zone d'activités.
- Interrogations sur le choix qui a été fait de créer une nouvelle zone d'activités sur les bonnes terres agricoles situées à l'entrée Ouest de Dieuze alors qu'il existe encore des possibilités de densification et d'extension de la zone d'activités Est, que les friches industrielles voisines sont en attente de reconversion, et que la zone communautaire de Morville-lès-Vic ne fait pas le plein.
- Questionnements sur la logique de phasage de l'opération ZAC + lotissement.

Concertation

- Regrets sur une concertation qui a respecté les textes mais qui aurait pu être tout de même plus approfondie (concertation dématérialisée, consultation directe et personnalisée des riverains, ...).

III - Les réponses apportées aux habitants

La réunion publique du 19 octobre 2016 a été l'occasion pour les élus et techniciens d'apporter certaines réponses aux questionnements des habitants. Un résumé des principaux éléments de réponse est exposé ci-après :

Développement économique et urbain

- La partie nord de la zone industrielle existante ne peut pas être découpée en lots pour accueillir de l'artisanat ou de la petite industrie car elle est destinée à l'implantation d'une grande usine d'embouteillage (les forages d'eau ont d'ailleurs déjà été réalisés).
- L'extension de la zone industrielle de l'autre côté de la RD22 a été examinée, mais cette option n'est pas viable car les terrains en question présentent un dénivelé important, ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement et sont partiellement inondables. Seule la zone commerciale pourrait éventuellement se développer dans le prolongement du nouveau magasin Lidl, sur une superficie toutefois limitée.
- Concernant la friche industrielle Kuhlmann, la commune espère qu'une cour rail-route puisse y voir le jour, ce qui signifierait la remise en service de la voie ferrée Dieuze – Bénestroff pour le fret, et la création d'un accès direct pour les poids-lourds depuis la zone industrielle existante. Ces aménagements pourraient bénéficier à la future usine d'embouteillage par exemple, l'objectif étant de favoriser le transport ferroviaire et de rendre la ville de Dieuze plus attractive pour les industriels.
- Pour le phasage des travaux d'aménagement de la nouvelle zone d'activités ainsi que les choix qui ont été faits en termes de procédures administratives, il a été décidé de réaliser la première tranche de la zone (c'est-à-dire le lotissement d'activités) et le giratoire en-dehors de la procédure ZAC, non pas pour éviter l'organisation d'une concertation approfondie sur ces deux sujets, mais simplement pour réduire les délais d'instruction des dossiers et ainsi gérer au mieux l'argent public. En effet, pour ne pas perdre les subventions particulièrement conséquentes liées à la fermeture du régiment, le planning de dépense des subventions (imposé par l'Etat) doit être impérativement respecté.

Qualité de vie, écologie et paysage

- Les élus s'engagent à ce que les lots constituant la frange sud du lotissement d'activités et de la ZAC soient attribués à des entreprises non polluantes, tant pour assurer la protection du captage d'eau potable voisin que pour pérenniser la tranquillité des habitations de l'avenue de Nancy.
- Les projets de constructions seront examinés par l'architecte conseil de la ZAC et visés par la commission d'urbanisme (élus), ce qui assurera le respect d'une certaine qualité architecturale et environnementale, mais aussi l'homogénéité des projets.
- Tout sera fait pour limiter l'augmentation du trafic poids-lourds dans la traversée de Dieuze. En effet, la ZAC de la Sablonnière sera directement accessible depuis la RD38 et la RD999, hors agglomération, et le projet de liaison routière entre la friche Kuhlmann et la zone industrielle existante devrait éviter le transit en centre-ville des PL en provenance du nord-est.
- Afin d'assurer une transition paysagère de qualité entre les habitations de l'avenue de Nancy et la future zone d'activités, les plantations des vergers existants seront préservées, et pourquoi pas complétées par des cultures maraîchères ou autres.
- Les eaux de ruissellement du coteau, qui actuellement se dirigent vers les habitations de l'avenue de Nancy, seront à l'avenir interceptées dans les ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales qui accompagneront l'ensemble des espaces publics de

la ZAC : noues, zone humide linéaire reconstituée (au nord), bassins de rétention paysagers, stockage souterrain, ... Les habitations existantes seront ainsi mieux protégées qu'aujourd'hui.

Concertation

Voir chapitre *I – Le déroulement de la concertation*.